

Des mesures spécifiques pour faire face à la crise requin

Les professionnels du Tourisme s'inquiètent de l'image de la Réunion. Mise à mal par la crise requin, cette image néfaste risque de nous entraîner vers une situation de crise économique comparable à celle vécue avec le « Chik » alors que le secteur du tourisme est un des rares à être encore porteur d'emplois avec un potentiel de développement qui reste à encourager par des mesures adaptées au secteur.

A l'heure actuelle, les acteurs du tourisme de La Réunion doivent déjà faire face à un certain nombre de facteurs ne facilitant pas son développement : destination lointaine, couteuse, crise économique en France, marché hyperconcurrentiel sur les longs courriers, arrêt des vols de province par Air Austral... Dans ce contexte, nous ne pouvons pas nous permettre d'y ajouter les conséquences liées à la crise requin, nous nous devons de défendre nos intérêts à l'égard du développement de la filière contribuant significativement au développement économique de La Réunion.

Face au risque requin, identifié comme réel, certain et majeur, impactant de manière significative l'activité touristique (dernière étude INSEE : baisse de fréquentation de 10% par rapport au 1^{er} semestre 2012, le risque requin arrive en deuxième position avec la crise financière et l'arrêt de la desserte en province. Etude IRT : 29% des personnes interrogées sont dissuadées de venir à La Réunion du fait des attaques, 60% d'annulation dans les 15 jours qui suivent les attaques) les professionnels du Tourisme, soucieux de la gestion de cette situation, se mobilisent et sollicitent une intervention urgente sur les points suivants :

- La Réunion doit **adopter un positionnement ferme** qui permette la mise en œuvre de solutions afin de rassurer les touristes et la population.
- Toutes les collectivités (Etat, Région, Département, Intercommunalités) doivent s'engager à **Mutualiser les moyens** en vue de réduire le risque, protéger les plages, sécuriser les activités nautiques, réouvrir l'océan au plus vite et ce dans l'intérêt général. L'image d'une destination ilienne dans l'océan Indien est incompatible avec l'interdiction de baignade et de pratique de certaines activités nautiques.
- Activation d'une **communication de crise** efficace permettant de positiver la destination Réunion, de mettre en avant ses atouts, de rassurer. Axes à développer : Sécurité dans les lagons, Réserve naturelle marine, richesse de la biodiversité, beauté du récif corallien, patrimoine mondial de l'UNESCO...
- Création urgente de **bassins de baignade** à l'exemple de celui créé à Manapany (qui a fait ses preuves) et sécurisation des zones de bain aux endroits fortement fréquentés hors lagon telles que les plages de Boucan Canot et des Roches Noires. Solution efficace en termes de sûreté qui nécessite l'implication de toutes les collectivités et les partenaires concernés.
- Dans l'attente de la levée de l'arrêté préfectoral que nous espérons le plus rapide, **diffusion d'informations** claires et rassurantes sur les zones de baignade autorisées afin de montrer que la situation est maîtrisée. Pour cela, il est indispensable de retravailler avec les professionnels du secteur la brochure « conseil pour vos vacances » et le message diffusé dans les avions à l'arrivée.

- **Communication systématique et périodique des résultats des études scientifiques** pour la détermination des causes de cette recrudescence, des comportements et donc des solutions pour y remédier.
- **Intégration d'un représentant des professionnels du tourisme au CO4R**, et communication élargie du plan d'action à court, moyen et long terme défini par ce comité.
- Mise en place de **mesures économiques spécifiques** afin de soutenir les acteurs du secteur gravement touchés. Nous sollicitons l'intervention de l'État afin de venir en aide aux entreprises de surf et de loisirs nautiques pour faire face à la situation économique déplorable qu'elles subissent depuis 2011.

Pour cela, les professionnels du tourisme demandent :

- ✓ La mise en place d'un fond de calamité pour les entreprises privées impactées,
- ✓ La création d'un fond de reconversion pour les professionnels du surf,
- ✓ L'exonération exceptionnelle et totale des dettes sociales et fiscales ainsi que les pénalités pour retard de paiement des entreprises de surf,
- ✓ La suspension des appels à paiement et des poursuites à leur encontre,

Les professionnels du tourisme sont pleinement concernés par cette situation, subissant les conséquences économiques engendrées par les prises de décision face à cette problématique :

- Perte de chiffre d'affaires (estimée à 15 millions d'euros sur l'année 2013)
- Perte d'emplois (estimée à environ 200 emplois temps pleins sur 2013)
- Fermeture de structures accompagnées de licenciements,
- Frein à l'investissement et au développement d'un secteur jugé pourtant prioritaire par l'état.
- Détérioration de l'image de la Réunion,
- La fin annoncée de la filière surf,

Face à une situation qui donne l'impression de s'enliser (reconduction de l'arrêté préfectoral d'interdiction de baignade et de pratique d'activités nautiques jusqu'en février 2014), Les professionnels du Tourisme requièrent l'organisation d'une table ronde à la Préfecture afin que les acteurs du secteur soient écoutés.

CLUB DU TOURISME

Katherine CHATEL

SYPRAL

Gérard BREYSSE

UHR

Frédéric VEYRIER

UMIH

Philippe DOKI-THONON

SNAV

Catherine FRECAUT

MEDEF

Yann DE PRINCE

CGPME

Dominique VIENNE

DEFIT

Yves SCULIER

SICR

Frédéric FOUCQUE

U.M.I.H. LA REUNION
Union des Métiers et des Industries
1 Route de l'Hor
97445 LES HAUTES LES HAUTES
97445 LES HAUTES LES HAUTES
Tél : 02 62 55 37 29 / 02 62 71 91 35
Fax : 02 62 55 37 29
E mail : umih@lareunion.com